

**SEANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CCAS
de la ville d'Aix-les-Bains
VENDREDI 15 MARS 2024**

Délibération N° 03/2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quinze mars à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-les-Bains, légalement convoqué sur première convocation, s'est réuni à la résidence Joseph Fontanet 95 boulevard Lepic, sous la présidence de Madame Michelle BRAUER, Vice-présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Michelle BRAUER, Mme Geneviève CHOULET, M Jean Marc VIAL, M Maxime BERTRAND, Mme Fatiha BRUNETTI, Mme Chantal CURTELIN, M André GRANGER, M Nicolas POILLEUX et M Guy JANET MAITRE.

Nombres d'administrateurs :

En exercice	17
Présents	9
Votants	9

Questions diverses

Demande de remise en état du local situé au 2ème étage du Zénith propriété de la SCI JJF représentée par Monsieur JF METAIS.

Suite au déménagement du CCAS au premier étage du Zénith, et la libération du local occupé cité en objet. Après la réalisation de l'état de lieux réalisé le 16 janvier 2024, la société synalp qui gère le bien cité en objet a adressé un recommandé accusé réception au CCAS afin que celui-ci prenne à sa charge la remise en état du local après 10 années d'occupation.

A la lecture de l'arrêté des comptes, et après en avoir échangé, le CA décide de retenir les interventions suivantes :

- Démontage du placard 1000,00
- Nettoyage des WC 60,00
- Indemnisation pour la dépose d'un meuble d'angle 100,00
- Diagnostic climatisation 356,35

Le CA ne retient pas :

Les sommes correspondantes au loyer de janvier déjà mandatées et les 250 prévus pour l'enlèvement des réseaux internet (intervention en interne)

La somme se porte sur le montant de 1 516,35 € (mille cinq cent seize euros et trente-cinq centimes d'euros)

En contrepartie, les éléments liés au placard (portes, étagères, rails et équerre) seront récupérés par les services techniques. Ces éléments seront utilisables en second main par la collectivité.

Après débat, le CA autorise le Président ou son représentant à procéder aux formalités administratives nécessaires.

Délibération adoptée à l'unanimité :

Ont voté pour : 9 voix

Fait à Aix les Bains, le 20 mars 2024

Acte rendu exécutoire le 20/03/2024

Après envoi à la Préfecture le 20/03/2024

Et affichage du 20/03/2024

Michelle BRAUER

Brauer M

pour le Président et par délégation,
la Vice-présidente

